MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant Deux tableaux
de Jean Matsys, offerts en
vente par Mr Schulgen,
à Dusseldorf.

N° 1312

J 1 2548-2549

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.
		Dossier versé au dossier (Fonds ancien)
		sur 2549
		5 juin 1933

1312 Mr Schulgen. - 2 tabl. de Jean Matsys.

A la Commission directrice des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture
à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312
1312

Messieurs,

Engagé par Mr Etienne Le Roy, je prends la liberté de vous proposer l'acquisition de deux magnifiques tableaux de Jean Matsüs que possèdent mon fils, et qui actuellement se trouvent dans ma maison de Paris.
Ces tableaux se sont trouvés pendant plusieurs centaines d'années dans un château près de Munster en Westphalie de ce qu'il resulte qu'ils sont d'une conservation rare.
Les mauvaises Photographies ci-jointes ne les rendent que faiblement, mais je me refère sur le jugement de nos premiers Artistes, tel que M.M. Achenbach Knaus, Vautier et autres qui les ont declarés être de toute beauté et digne d'une place dans un grand Musée, en plus de beaucoup supérieur à ce que possèdent les Musées Imperiaux et Royaux de Vienne, de Berlin et de Munich de ce maitre.
Dans le Musée Royale de Bruxelles ce maitre n'est pas représenté, j'ose donc esperer que vous profiterez de l'occasion qui se présente de remedier à ce lacune.
Le Représentant de ma maison de Paris avait traité

il

il-y-a presque deux ans, avec le Musée du Louvre, qui voulait en faire l'acquisition, lorsque la guerre éclatant, les négociations ont été rompues, et maintenant la malheureuse France ne peut pas songer à dépenser de l'argent pour l'acquisition d'oeuvres d'Art.

Dans le cas que vous seriez disposé à prendre en considération l'acquisition de ces deux chefs d'oeuvres d'Art, je les ferais venir de Paris pour les soumettre à votre examen.

Lot est signé Joannes Matsiis 1565 pingebat, Susanne porte dans le frontispice de la maison à droite 1567.

Quant au prix, l'expert juré pour les objets d'Art de Dusseldorf, Mr. Munzenberger, les a estimés à dix mille Thaler les deux, et le prix pour lequel on était presque d'accord avec le Louvre était de trente mille francs.

Toutefois je suis authorisé par mon fils de les céder au prix de vingt mille francs ce qui ne fait pas beaucoup plus que la moitié du prix d'estimation de Mr. Munzenberger.

Pour moi j'aimerais mieux voir placé ces tableau dans un Musée européen que de les voir partir pour l'Amérique même s'il-y-a lieu d'espérer qu'ils soient payé plus cher là-bas.

En attendant votre resolution, veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée et de mon estime.

Votre dévoué serviteur

A W Schulgen

Editeur des oeuvres d'Overbeck

Bruxelles le 26 Avril 1872.

Mr. A. W. Schulgen
à Dusseldorf
Eckstrasse. 6.

1312



A. W. SCHULGEN

Kunst-Verlagshandlung

Düsseldorf Eckstraße № 6. und in Paris 25, Rue St. Sulpice.

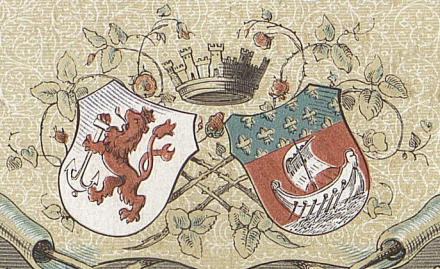







X. A. von R. Brend'amour in Düsseldorf.

Schnellpressendruck von L. Schwann in Neuss.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1912

Monsieur,

Sans autre objet je prends la liberté de vous adresser la lettre convenue pour la Commission directrice.

Puisque il est incertain à quel jour la Commission se réunira, je vous prie de bien vouloir avoir l'extrême bonté de m'adresser la réponse à Düsseldorf.

Si les lettres d'invitation aux Exposants pour le Salon de 1872 seront distribuées veuillez m'en adresser une sous bande alors je la porterai à la connaissance des Artistes qui ne font pas partie du "Künstler Unterstützungs Verein" et qui par conséquence ne reçoivent pas connaissance de l'époque de votre Exposition.

Quant à la Photographie de mon ta-

bleu dont le Musée possède une copie du milieu, je vous en ferai parvenir une aussi tôt que j'en aurai. En attendant vos nouvelles, je vous prie, Monsieur, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments de considération et d'estime.

Votre dévoué serviteur

A W Schulgen

1312

Paris 19 Mai 1872.

Mon cher Stiénon,

Je me suis empressé de vous envoyer le Catalogue, déjà je l'espère vous l'aurez reçu; il est un peu froissé car je m'en étais servi et je ne voulais pas vous faire attendre.

L'exposition de Paris n'est pas très forte, comme toujours le même aspect dans l'ensemble, peu d'œuvres sous ligne, mais dans l'analyse beaucoup de talent. Qu'on est loin de ces époques, où le noms d'Ingres, de Delacroix,

Paul De la Roche, Delampo
et autres passionnaient le
public. Franchement je ne
crois pas que l'art soit en
progrès et les idées répandues
sur tant de toiles, manquent
bien certainement d'élévation.
On appellaient les anciens
de perruques, que sont donc
les jeunes; des garçons coiffeurs.
Je suis allé voir les tableaux
de Jean Metsys. La chaste
Suzanne est un bon tableau
très bien conservé, mais pour
lequel je ne donnerais pas
dix mille francs, six à sept

au plus et encore. Il est regret-
table que Jean Metsys qui
avait évidemment beaucoup de
talent se soit fourvoyé à
l'imitation des Italiens; il est
fait un excellent peintre gothi-
que et n'est arrivé en somme
qu'à parler Italien avec un
mauvais et prétentieux accent.
Monsieur Schulgen ou son
représentant, m'a dit qu'il
enverrait volontiers le tableau
à l'inspection, à condition qu'on
lui paie les frais d'envoi, c'est
trop naturel. Quand on aura
vu le tableau à la Commission
on pourra faire les propositions
à Dusseldorf. Je me suis
rendu bien matin chez Mr

1312

Paris 19 Mai 1872.

Mon cher Stéenon,

Je me suis empressé de vous envoyer le Catalogue, déjà je l'espère vous l'aurez reçu; il est un peu froissé car je m'en étais servi et je ne voulais pas vous faire attendre.

L'exposition de Paris n'est pas très forte, comme toujours le même aspect dans l'ensemble, peu d'œuvres sous ligne, mais dans l'analyse beaucoup de talent. Qu'on est loin de ces époques, où le noms d'Ingres, de Delacroix,

Bruxelles le 26 Juillet 1872.

Monsieur,

Mon fils m'écrit qu'il vous a parlé relativement aux tableaux de J. Matoïs, et que vous lui avez dit qu'il était contraire au reglement de les faire venir à Bruxelles aux frais du Musée Royal. Permettez moi de vous dire que ce-ci n'a jamais été mon intention, et que j'ai toujours été disposé de les envoyer à Bruxelles à nos propres frais, car puisque dans le cas que le Musée Royale de Bruxelles ne se décidera pas à en faire l'acquisition, je les enverai à Londres, et la difference entre le port par Calais ou par Ostende est bien importante.

Il n'y a pas de doute que la Commission directoire du Musée Royal pourra mieux juger en voyant les tableaux mêmes, que par la vue des mauvais photographies.

Je viens donc vous demander la permission

de pouvoir vous adresser francs les deux tableaux pour que vous puissiez les soumettre à l'examen de la Commission, qui, j'en suis sur, les trouvera fort beau.
Aussi dès que je me trouverai en possession de votre permission, je chargerai le Représentant de ma maison de Paris de vous expédier les dit tableaux et si vous croyez qu'il y a lieu d'admettre que le Musée en fera l'acquisition, je viendrai à Bruxelles pour traiter l'affaire.
Mon fils m'écrit aussi que vous avez eu l'intention de m'écrire, mais que vous avez été occupé manque de temps.
Je crois bien que, outre vos occupations régulières, la prochaine Exposition des Beaux-Arts vous cause beaucoup d'occupations, je vous demande donc pardon si je vous dérange pour cette lettre et ma demande, mais d'une mode de réponse me suffisant.
En attendant recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma considération distinguée
Votre dévoué serviteur
A. de Schulgen

Monsieur,

Mon fils m'a communiqué après coup que vous lui avez dit que si je voulais vous envoyer les tableaux en question à mes frais, que je pouvais le faire.
Pour vous épargner la peine de m'écrire je vous fait part que je regarde cela comme une réponse affirmative à ma dernière lettre, mais comme je sais que vous êtes très occupé pour l'exposition des Beaux-Arts, je ne donnerai les ordres de diriger les tableaux à Bruxelles qu'une quinzaine de jours après l'ouverture de l'Exposition.
En attendant veuillez agréer, Monsieur, la nouvelle assurance de ma considération distinguée.

Votre dévoué serviteur

A. W. Schulgen

Dusseldorf le 10 Août
1872.

Monsieur V. Stienon à Bruxelles.

Dusseldorf le 4 Septembre 1872.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1912

Monsieur,

En me référant à ma dernière lettre, je viens de vous faire part que les deux tableaux de J. Mathieu vous avaient été adressé de Paris par le chemin de fer, et j'espère qu'ils arriveront à bon port.

J'ai chargé le Représentant de ma maison de Paris de vous les adresser à livrer franco au Musée Royal de Bruxelles, de sorte que vous n'aurez pas des déboursés à faire.

Veuillez, pour ma tranquillité, avoir la bonté de m'accuser par deux lignes l'arrivé de la caisse.

Je ne doute pas qu'à la vue de ces chefs d'œuvre d'art, que vous en proposerez l'acquisition à la Commission directrice du Musée Royale.

En attendant vos nouvelles, veuillez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma considération distinguée.

Votre dévoué serviteur

A. W. Schlegel

Extrait

Bruxelles, le 7 Octobre 1872

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Voir le dossier des tableaux de Pierre Aertsens, Pereda, cédés par Mr Gauchet (N° 1334)

A la requête de MM. les Membres de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture, le soussigné, Expert du dit Musée déclare par la présente avoir expertisé les cinq tableaux dont la désignation suit :

1° Un tableau représentant : Suzanne au bain ; ce tableau dû au pinceau de Jean Matsys et original de ce maître, est dans un parfait état de conservation, vaut pour un Musée la somme de Deux mille cinq cents francs.

2° Un autre tableau, également original par Jean Matsys, représentant Loth et ses filles, mais moins important, vaut deux mille francs.

Brux. 7 Octobre 1872

(Signé) Héris

Extrait

Brux. le 8 Octobre 1872

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

à la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture & de Sculpture.

Voir le dossier des tableaux de Pierre Bertrand (Périda) cédés par Mr Gauchez (N° 1334)

Pour satisfaire au désir exprimé par la lettre de Mr le Secrétaire, en date du 28 8bre 1872 j'ai l'honneur de vous donner le résultat de l'examen que j'ai fait au Musée des tableaux suivants:

1° Jean Matsys. La Chaste Suzanne & Loth et ses filles. — Deux tableaux bien authentiques de Jean Matsys, peintre dont les productions sont d'une exécution froide et par ce motif, peu estimées. Cependant, celles-ci ne manquent pas de mérite et rappellent dans de certaines parties, la tradition de la manière de peindre de son père Quinten Metsys, auquel il est cependant bien inférieur.

Ces deux tableaux sont dans un bon état de conservation et les seules légères restaurations qu'on y remarque se trouvent dans le corps de Suzanne la figure la plus défectueuse du sujet — — Valeur du tableau

représentant : la Charte Suzanne ; deux mille cinq cents francs (F. 2500.—).
Valeur de Loth et ~~de~~ ses filles, deux mille francs (F. 2000.—)

(Signé) Etienne Le Roy

Dusseldorf le 17 Octobre 1872.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1912

Monsieur,

Votre très estimée du 6. m'est parvenue en son temps, et j'attends la resolution de la Commission directrice relativement aux deux tableaux de Jean Matsys.

J'espère qu'elle me parviendra bientôt car la saison s'approche à grands pas ou mon correspondent de Londres désire les avoir à sa disposition.

En attendant je trouve opportun de vous faire une observation; quoique j'ai fait mon offre pour les deux tableaux, je suis aussi autorisé par mon fils d'en céder un seulement dans le cas que la Commission ne voudra pas les acquérir tous les deux, mais suivant mon avis ils devraient rester ensemble, car Lot qui est signé, prouve

l'autenticité de Susanne.

Mon fils, qui par suite de sa maladie de poumon a été forcé d'aller se caser pour l'hiver au midi, se decidera probablement dans le cas qu'on prendra les deux de faire une concession sur le prix fixé, mais je ne puis encore rien lui écrire là-dessus avant que vous m'avez communiqué la resolution de la Commission.

En attendant vos nouvelles, je vous prie, Monsieur, de bien vouloir agréer l'assurance de ma consideration distinguée.

Votre tout devoué

A W Schuelgen

Monsieur V. Stiénon
Secretaire du Musée Royal
à
Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Bruxe. 8 Nov. 1872

à Mr A. Schulgen
Editeur
à Dusseldorf.
Eckstrasse 6.

La Commission directrice des Musées a examiné avec intérêt les deux tableaux de Jean Matsys que vous avez eu l'obligeance de lui soumettre.

Elle regrette, Mr. d'avoir à vous faire connaître qu'il existe une si grande différence entre le prix demandé pour ces deux oeuvres et l'estimation qui en a été faite à Bruxelles, qu'il lui est de toute impossibilité de vous adresser des propositions pour l'achat

de l'un des tableaux
dont il s'agit.

La Com. Dir. vous
prie, Mr, d'agréer l'ass.
de sa Com. distinguée.

pr la Com. Dir.
Le Secrétaire
[illegible]

Dusseldorf le 9 Novembre 1872.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Monsieur,

En possession de votre très estimée d'hier je transmetterai la decision de la Commission directoire à mon fils, mais avant de lui écrire je vous prierais de bien vouloir me faire connaitre le prix de l'estimation des deux tableaux faite à Bruxelles. Puisque j'attends votre reponse pour écrire à Pau, vous m'obligerez infiniment en me la faire parvenir dans les premiers jours.

Aussi tôt que j'aurais la reponse de mon fils je vous indiquerai à qui remettre les tableaux, en attendant mon fils residant à Bruxelles passera chez vous pour prendre les photographies qui sont les seuls que je proséde des tableaux

Veuillez excuser, Monsieur, la peine que je vous donne, et agréez l'assurance de ma consideration distinguée.

Votre devoué

A W Schulgen

T. s. o. p.

P. S.

Mon beau frère, Mr Steifensand desire savoir quand le retour des objets exposés à l'Exposition des Beaux-Arts de Bruxelles aura lieu.

A. W. S.

Bruxelles le 14 9bre 72.

Monsieur,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Mon père me charge de prendre chez vous les photographies des deux tableaux de Mathys, appartenant à mon frère.

Puisque je suis employé à la banque de l'Union, et ne pouvant la quitter aux heures que je vous trouverais au Musée, je vous prie Monsieur, de bien vouloir avoir l'extrême bonté de m'envoyer lesdites photographies à mon domicile, 26 rue de Ruysbroeck et d'excuser la peine que je vous donne.

En attendant, recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Votre dévoué serviteur

Robert Mathys

A la Commission directrice du Musée Royal à Bruxelles

Dusseldorf le 6 Decembre 1872.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1212

Messieurs,

En possession de votre estimée du 8 Novembre, j'ai communiqué son contenu à mon fils, qui se trouve pointrinaire à Caen, mais ce n'est que ce matin que j'ai reçu sa reponse.

Je dois avancer que les deux tableaux de Jan Matsijs étè legués à mon fils par feu la propriétaire, sous la condition de les vendre, et de fonder du produit de la vente une oeuvre de charité.

Mon fils comme prêtre, ne pouvant s'occuper de la vente il m'en a chargé, mais puisque je ne suis pas marchand de tableaux, je n'ai aucune connaissance de la valeur de tableaux anciennes, donc en vous demandant le prix que vous avez si élevé, je me suis fondé sur une estimation faite par un expert de Dusseldorf.

Pour mon pauvre fils l'essentiel est de pouvoir s'acquitter de la mission dont il est chargé avant qu'il doit quitter ce monde il m'écrit donc qu'il préfère vendre à bas prix autrement manque la chance de revenir à Londres un prix élevé, mais trop tard pour lui.

Il me charge donc de vous offrir les deux tableaux pour la somme de cinq mille francs, mais sous la condition qu'il reçoit une prompte resolution, afin qu'il puisse sans retard remplir sa mission.

Je pense, Messieurs, qu'à ce bas prix il serait de l'intérêt pour le Musée Royal de Bruxelles de se procurer deux tableaux d'un maître qui est représenté dans le

dans les Musées Impériaux et Royaux de Vienne, de Berlin
de Dresde et de Munich, seulement pas dans celui de Bru-
xelles ou il devrait avant tout être représenté.
En outre Susanne et Lot sont, suivant l'avis de MM.
Achenbach, Knaus et Vautier, supérieurs aux tableaux
de Jan Matsijs qui se trouvent dans les Musées nommés
plus haut.
En attendant votre réponse, je vous prie, Messieurs,
de bien vouloir agréer l'assurance de ma considération
distinguée.

Votre tout dévoué

A W Sohlgey

Monsieur V. Stevens à Bruxelles.

Dusseldorf le 6 Decembre 1872.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1912

Monsieur,

Vous confirmant ma dernière lettre, je viens de recevoir la réponse de mon fils relativement aux deux tableaux de Jan Matsijs.

Mon fils regrette infiniment qu'il existe une si grande différence entre l'estimation de feu Mr. Munzenberger et celle faite à Bruxelles parceque à cause de cela il n'aura qu'une somme très faible à sa disposition pour l'œuvre de charité projetée.

Mais malgré cela pour en finir et parceque il craint sa fin, il est disposé à la vente à un prix si inférieur à ses espérances, seulement il désire que la Commission se décidera sans

sans retard pour que dans le cas affirmative il puisse fonder de suite l'oeuvre en question.

Veuillez donc avoir l'extrême bonté de convoquer la Commission et de lui soumettre ma lettre ci-incluse.

Cette affaire inquiète beaucoup mon pauvre fils, et je desire beaucoup lui rendre la tranquilité, vous m'obligerez donc infiniment en hâtant la resolution le plus possible.

Vous demandant pardon de la peine que je vous donne, je vous prie, Monsieur, de bien vouloir agréer la nouvelle assurance de ma parfaite consideration.

Votre tout devoué

A W Schulgen

P. S.

A ce prix reduit, mon fils ne voudra vendre que les deux tableaux ensemble, ce qui du reste est de l'intérêt de l'acheteur, parceque l'un prouve l'authenticité de l'autre.

A W S.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Bruxelles, 12. Decembre 1872

à Mr. A. W. Schulgen
Evêque
Eckstrasse No. 6
à Dusseldorf

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre du 6 de ce mois que la Commission directrice des Musées proposera à Mr. le Ministre de l'Intérieur d'acquérir pour la Somme de Cinq mille francs les deux tableaux de Jean Matsys (La Chaste Suzanne et Loth et ses filles) que Mr. votre fils consent à céder au Musée de l'Etat. — Il est donc entendu que l'achat définitif de ces deux tableaux est subordonné à l'approbation ministérielle.

Comme la Commission espère que cette autorisation ne rencontrera pas d'opposition de la part du Gouvernement elle croit vous abréger les formalités administratives,

de vous remettre ci-contre les formules de la déclaration et du contrat nécessaires pour la liquidation du prix de ces tableaux.

Je joins ici, deux timbres belges sur lesquels devront être transcrits les pièces comptables dont il s'agit et qui devront être datées de Décembre 1872.

Vous voudrez bien, Mr, en transmettant à Mr votre fils le contenu de la présente communication, le ~~pré~~ prier de vouloir hâter l'envoi des pièces susdites, afin qu'elles puissent être soumises aux formalités de la comptabilité de l'Etat avant la fin de cet exercice.

Je vous prie, Mr, d'agréer l'ass. de ma Cne très distinguée

Le Secrétaire

VH

Modèle du Contrat

Entre Mr Louis Gallait Président de la Common Directrice des Musées royaux de Peinture, de Sculpture de Belgique, d'une part;

Et Mr . . . . . Schulgen . . . . à . . . . . ,

d'autre part, il a été convenu ce qui suit:

Mr Schulgen déclare céder aux Musées susdits, pour la somme de Cinq mille francs (F. 5000.-) les deux tableaux de Jean Matsys, ~~désignés ci-après~~ représentant:

1° La Chasse Suzanne, peint sur bois, mesurant 1 m. 64 c. de hauteur, sur 2 m 22 c. de largeur

2° Loth et ses filles, peint également sur bois, mesurant 1 m 49 c. de hauteur, sur 2 m 04 c. de largeur.

~~Les formalités~~ Le paiement de la somme de cinq mille francs formant le prix de cession des deux oeuvres prémentionnées sera effectué dès que les formalités de la comptabilité auront été remplies.

Fait en double, à Bruxelles, le Décembre 1872

Le Second déclarant. Le Président

Le contrat doit être dressé en triple expédition dont une sur timbre de 45 centimes et les deux autres sur papier libre.

(voir d'autre part)

Le soussigné déclare qu'il lui a été payé par la Société royale de Peinture et de Sculpture de Belgique, la somme de cinq mille francs (F 5000.00) pour la cession de deux tableaux de Jean Matsys représentant l'un : La Chaste Suzanne et l'autre : Lott et ses filles.

Paris, le Décembre 1872.

(Cette déclaration doit être timbrée en double exemplaire : une sur timbre de 4f Centimes et les deux autres sur papier libre).

Monsieur V. Stiénon, Secrétaire du Musée Royale

à Bruxelles.

Dusseldorp le 14 Decembre 1872.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Monsieur,

En possession de votre très estimée du 9 c. n'étant pas en relation avec la maison Van Gogh, j'ai pour vous éviter des peines, envoyé à mon fils l'épreuve de l'adoration des Mages que vous avez bien voulu commander pour la Commission de l'Exposition, qu'il vous la remettra aussi-tôt arrivée, et c'est à lui aussi que vous pouvez payer le montant de ma facture ci-inclose.

Je ne doute pas que vous serez satisfait de cette épreuve, et que vous trouverez une grande différence entre celle-ci et celle exposée au Salon.

Occupé à vous écrire, je reçois votre très estimée du 12 c. qui fait part que la Commission directrice du Musée a accepté l'offre relativement aux deux tableaux de Jan Matsijs.

Vraiment, dans l'intérêt du Musée, la Commission ne pouvait pas mieux faire que d'accepter une offre si civile pour de telles pages, et moi même, quoique que j'aurais désiré dans l'intérêt de l'auteur de mon fils un prix plus élevé, je suis satisfait que ces tableaux viennent d'être placés au Musée de Bruxelles, autant d'aller en Angleterre.

Quant au Contrat à faire, il y a un inconvénient pour ce que demande qu'il soit signé par mon fils lui même, suivant les dernières nouvelles il voulait aller de Pau à Lourdes, et de là revenir à Dusseldorp si ses forces le lui permettent, parce le médecin lui a dit que de se laisser soigner au sein de sa fa

mille prévalerait la différence du climat, je devrait donc attendre des nouvelles pour savoir ou lui adresser les pièces.

Mais puisque c'est moi qui je suis chargé de la vente, et que c'est moi qui a traité avec la Commission, ne pourrai-je pas faire le traité avec Mr Gallait en mon nom? j'en prendrai toute la responsabilité sur moi.

Pour la Commission il peut être tout à fait égal que ce soit moi ou mon fils qui signera.

Veuillez avoir la bonté de me répondre sur cette question le plus tôt possible pour que je sache ce que je dois faire, et excusez la peine que je vous donne.

En attendant votre réponse, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

Votre tout dévoué

A W Schulgen

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Brux. 18 Déc 1872

à Mr. A. W. Schulgen,
Editeur
Eckstrasse 6
a Dusseldorf.

Je regrette de devoir vous répondre, par réponse à votre lettre du 14 de ce mois, que par suite de la marche suivie dans les négociations qui ont eu lieu pour la cession aux Musées royaux des deux tableaux de Jean Massys, il ne sera jamais possible que les pièces comptables vous parviennent avant les modèles, ne soient par signés par Mr. votre fils#, à moins que vous puissiez vous remettre une déclaration par laquelle il vous autorise à céder et à recevoir en son nom le prix des deux tableaux dont il s'agit.

Veuillez donc, Mr, prendre des mesures que vous jugerez

en sa qualité de propriétaire de ces ouvrages.

Les meilleurs pour arriver
à la prompte solution de
cette affaire & agréer
l'ass. de ma Cne distinguée.

Pr la Cie Dir.
Le Secrétaire.
VH

Anvers le 20 Décembre 1872.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Monsieur

En réponse à votre estimée d'hier, je m'empresse de vous dire que, après vous avoir écrit la précédente lettre, l'idée m'était venue d'envoyer à mon fils une procuration pour qu'il la signe, et je l'ai adressée à Monsieur le Supérieur des Missionnaires de Lourdes, parceque c'est à lui que mon fils devra s'adresser s'il veut dire la messe à Lourdes, j'ai donc lieu d'espérer que ma lettre lui sera parvenue. J'attends une réponse pour dimanche, et j'espère pouvoir vous adresser les pièces lundi prochain, ce dont je voulais vous avertir pour que vous sachiez vous expliquer le retard.

Puisque mon fils a presque la même écriture que moi, et me fondant sur son autorisation, j'aurais pu bien signer les pièces pour lui, mais je me suis répugné à cela, et j'aime mieux conserver

la regularité ce qui vaut toujours mieux.
Veuillez donc excuser le retard, et en attendant agréez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma parfaite considération

Votre tout dévoué

A. W. Schultz

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Pouvoir

Par ce-ci je soussigné, François Schulgen, vicaire, donne pouvoir à mon Père, Monsieur Auguste Wm Schulgen, Editeur à Dusseldorf, de céder aux Musées royaux de Peinture et de Sculpture de Belgique, mes deux tableaux de Jean Matsys, la chaste Susanne, et Loth et ses filles, au prix de cinq Mille francs, (F. 5000) de toucher cette somme et d'en donner quittance valable à qui de droit.

Lourdes le 30 Decembre 1872

F. Schulgen

Die vorstehende Unterschrift des Vicars Franz Schulgen hierselbst wird hiermit amtlich beglaubigt.

Düsseldorf 23. Dezember 1872.

Oberbürgermeister: Amt

Wender.

SIEGEL D. STADTGEMEINDE DÜSSELDORF

Monsieur V. Stiénon Secrétaire du Musée
Royal à Bruxelles

Dusseldorp le 23 Décembre 1872

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
Nº 1312

Monsieur,

Comme je l'attendais, j'ai reçu hier matin la promotion signée par mon fils, et je vous aurais adressé de suite les pièces, si je n'avais pas oublié d'écrire à mon fils qu'il fasse légaliser sa signature.

Mais puisque on a sa signature à la mairie de Dusseldorf, j'ai pu faire remplir cette formalité ici, seulement il fallait attendre jusqu'aujourd'hui, parce que hier, à cause du dimanche, les bureaux étaient fermés.

J'espère que maintenant tout sera en règle, et que l'affaire pourra être terminée.

Quant à la remission des fonds il me sera agréable de les recevoir en cinq billets de banque Belges de Mille francs chaque, par

ce moyen je ne perdrais pas un de vos
L'envoi en or sera encore préférable, mais
cela nous causera peut-être des embarras.
Mon fils vous aura remis les photogra-
phies des deux tableaux avec la gravure
de mon beau-frère, ce sont les seuls que
j'en possède.
En attendant vos nouvelles, j'ai l'hon-
neur, Monsieur, de vous assurer de nouveau
de ma considération distinguée.

Votre tout dévoué

A. de Schulgen.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Brux. 24 Dec. 1872

Mr le Ministre de
l'Intérieur

Nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à acquérir, pour la somme de Cinq mille francs, deux tableaux de Jean Metsys: représentant: 1°. La Chaste Suzanne; 2°. Loth et ses Filles.

Ces oeuvres qui rappellent dans certaines parties la manière de peindre de Quinten Metsys, combleront dans nos Galeries une lacune qui a toujours occupé notre attention. Leur acquisition au prix modéré consenti par leur propriétaire, Mr Schulgen, peut donc

être appréciée comme une mesure utile à laquelle le Gouvernement donnera, sans doute, son approbation.

~~Mr Schulgen qui habite Pau, à cause de l'état désespéré de sa santé insiste sur une prompte décision, afin qui lui soit permis, avant sa mort, de consacrer à une oeuvre de charité le produit de la vente des deux tableaux dont il s'agit.~~

Le produit de la vente des deux tableaux dont il s'agit étant destiné à une oeuvre de charité, Mr Schulgen insiste sur une prompte décision à donner à sa proposition.

Nous espérons, Mr le Min, qu'~~en raison de cette circonstance~~ vous voudrez bien ~~hâter~~ nous transmettre votre résolution dans un bref délai & vous prions d'agréer l'ass. de notre haute Cie

Le Président

Le Secrétaire

[signature]

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

—

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N° 12872

N. B. *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.*

—

ANNEXE

—

SOMMAIRE

Bruxelles, le 31 Décembre 1872.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Messieurs,

Comme suite à la proposition qui a fait l'objet de votre lettre du 24 Courant, j'ai l'honneur de vous autoriser à acquérir, au prix de Cinq mille francs, pour les collections du Musée de l'État, les deux tableaux de Jean Massys représentant l'un "La Chaste Suzanne" et l'autre "Loth et ses filles".

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma Considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Delcour

A la Commission des
Musées royaux de peinture
et de sculpture.

Rue de la Loi le 21 Janvier 1873.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Monsieur,

Je vous ai adressé il y a quatre semaines les pièces signées concernant la vente des deux tableaux de Jan Matsijs et je ne doute pas qu'elles seront arrivées à bon port.

Depuis j'ai eu deux lettres de mon fils me pressant de terminer les formalités de sa fondation, mais je ne puis rien faire avant de me trouver en possession de la somme en question.

Je l'aurais avancée mais deux nouvelles publications qui m'ont déjà coûté plus de soixante mille francs d'avances ne me le permettent pas en ce moment.

Vous m'obligerez donc en m'appelant cette affaire à celui qui en est chargé pour que je puisse rendre la tranquillité à mon fils.

Je vous avais écrit que vous deviez avoir la bonté de m'envoyer les cinq mille francs

en billets de Banque Belge, mais depuis un compatriote de vous habitant Dusseldorf, auquel j'ai parlé de cette affaire, m'a dit qu'on m'enverrais un mandat sur le trésor que je devrais signer et faire faire toucher au Ministère des Finances, ce qui me sera très facile puisque mon fils cadet habite toujours Bruxelles.

Je vous demande pardon, Monsieur, de ce que je vous derange, mais je ne vous aurais pas écrit à ce sujet si ce n'était pas dans l'intérêt de mon fils, et vous saurez sans doute que tous les malades souffrent de l'impatience.

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma considération distinguée.

Votre tout devoué serv.

A. W. Sturgey

Bruxelles, le 22 Janvier 1873

à Mr Schulgen
Editeur
à Dusseldorf

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
1312

En réponse à votre lettre du 21 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer que les pièces nécessaires à la liquidation du prix d'achat des deux tableaux de Jean Massys, ont été transmises à la Comptabilité, en temps utile, mais les formalités à remplir sont assez longues avant de pouvoir obtenir le mandat. Dès que ce dernier me parviendra, je vous ~~le~~ ~~ferai parvenir~~ l'adresserai où si vous voulez m'y autoriser, je le remettrai à Mr votre fils qui habite Bruxelles.

Veuillez, Mr, me faire connaître vos intentions à cet égard et agréer l'ass. de ma Cie distinguée.

Le Secrétaire.
V. St

Dusseldorf le 25 Janvier 1873.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Monsieur,

En reponse à votre très estimée du 22 c. je pense qu'il sera pourtant mieux de m'adresser le mandat directement par lettre chargée, car autrement un retard de quelques jours pourra avoir lieu parce que mon fils est occupé toute la journée à la Banque.

Aussi j'ignore quelle resolution l'assemblé des créanciers de la Banque a prise au sujet de la continuation des affaires, et dans le cas qu'elle liquidera, mon fils viendra en vacance pour quelques semaines avant d'entrer dans la nouvelle place qui lui est offerte pour ce cas.

Esperant que le mandat ne se fera plus long temps attendre, je vous prie Monsieur d'agréer l'assurance de ma consideration distinguée.

Votre devoué serv.

A. W. Schulgen

Mr A. W. Schulgen, en qualité de fondé de pouvoirs de son fils François pour cession aux M. de P. & de Sculpture de l'Etat Belge, de deux tableaux de Jean Matsys représentant : La Charte Suzanne — Loth & ses filles. . . . F. 5000. —

Brux. 12 février 1873

à Mr Aug. W. Schulgen,
Editeur
à Dusseldorf
Eckstrasse. 6.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
No 1312

Suivant le désir exprimé par v/h. du 25 Janvier dr, j'ai l'honneur de vous adresser une ordonnance de paiement No 52338, de Frs 5000.– mandatée en votre nom, en qualité de ~~mandataire~~ fondé de pouvoirs de votre fils François, pour ce nom aux Musées royaux de Peinture & de Sculpture de l'Etat Belge, deux tableaux de Jean Massys, représentant: La Chaste Suzanne Loth & ses filles.

Il conviendra, Mr, que vous acquittiez ce mandat & que vous en fassiez recevoir le montant à Bruxelles où il a été émis payable.

J'ai ~~t'hon~~ conservé la procuration de Mr Votre fils qui sera indispensable pour toucher ici le présent mandat.

Elle sera délivrée à la personne qui se présentera de votre part avec une lettre signée par vous.

Veuill., M., m'accuser la réception du mandat ci-inclus & agr. l'ass. de ma consid.on distinguée.

Le Secrétaire

[illegible]

Monsieur V. Stiénon, Secrétaire du Musée
Royal de Bruxelles

Dusseldorf le 13 février 1873.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1312

Monsieur,

Je vous confirmant ma lettre du 22 Janvier p. je prends la liberté de vous faire part que mon fils a obtenu un congé de quelques semaines, et qu'il partira samedi matin, le 15 c. pour Dusseldorf.

Si donc le mandat en question vous sera parvenu jusqu'à demain, vous pourriez le remettre à mon fils, si non, je l'attends par lettre chargée comme je vous avais prié de me l'adresser.

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma considération distinguée.

Votre dévoué serviteur
A. W. Schlegel

Monsieur,

Mon beau-frère Mr Steifensand a adressé le 8 c. (franco frontière) à la Commission directrice de l'Exposition générale des Beaux-Arts à Bruxelles 2 caisses contenant ses deux gravures mentionnées sur le bulletin d'admission ci-inclus.

Ne sachant pas trop bien écrire en français, il m'a prié de vous en donner avis et de reclamer votre bienveillance pour qu'une bonne place sera accordée à ses oeuvres.

En suite il m'a chargé de vous dire que l'encadreur a hatiné la marge de l'adoration des mages et que le temps a manqué pour encadrer une autre épreuve, mais qu'en cas de vente il s'oblige d'échanger cette epreuve contre une autre sans defaut.

Quant aux médailles il a cru qu'il était chez vous de même que pour le salon de Paris, c. a. d. que seulement les médailles du pays

de l'Exposition comptent, c'est pourquoi il n'a pas mentionné ses autres récompenses.

Mon fils m'a écrit qu'il vous a remis la photographie de mon adoration des mages dont votre musée possède une copie du milieu.

Depuis le conservateur du cabinet de l'academie de Dusseldorf a vu mon tableau et il est de l'avis qu'il est de l'école flamande, un Artiste belge, habitant Dusseldorf est du même avis et il est sans doute que le tableau soit venu de la Belgique à Dusseldorf, car feu mon beau-père, qui l'a hérité de sa mère avec un certain nombre d'autres tableaux anciens, avait dit en son temps à Madame Schulgen que ces tableaux avaient fait parti du trousseau de sa mère, or celle-ci était une Demoiselle de Borne, d'origine Belge.

Veuillez avoir la bonté, Monsieur, de me faire savoir si la Commission du Musée s'est réunie, et qu'elle est sa resolution relativement aux deux tableaux de Jean Matsiis de mon fils aîné que je me suis permis de lui proposer lors de mon séjour à Bruxelles et dont je vous ai laissé les photographies.

En attendant veuillez agréer, Monsieur, la nouvelle assurance de ma considération distinguée

Votre devoué serviteur

A W Schulgen